

CLUB OMNISPORT DE TANNERON

REGLEMENT INTERIEUR COURS DE PIANO

OBJET

Le règlement intérieur a pour objet de définir le cadre conventionnel dans lequel s'exercent les responsabilités des différents partenaires de l'activité, à savoir :

- le Conseil d'Administration
- le professeur
- les élèves et leurs représentants légaux

Afin d'observer la plus grande cohérence dans l'enseignement de la musique au sein de notre association. Le règlement intérieur peut être modifié par décision commune du bureau et du responsable pédagogique.

PREAMBULE

Donner la possibilité aux jeunes et aux adultes d'acquérir une pratique instrumentale, des connaissances et une culture musicale.

ORGANISATION DES COURS

Cours individuels d'une demi-heure hebdomadaire le samedi matin.

Les cours ont lieu à la maison des Associations de Tanneron de Septembre à juin durant 30 semaines, suivant les dates précisées chaque année et hors vacances scolaires (sauf pour des rattrapages). Le début des petites vacances à lieu après le cours du samedi.

ORGANISATION PEDAGOGIQUE

Apprentissage de l'instrument et des bases théorique en parallèle selon les besoins par une pédagogie à la fois ludique (sans préoccupation des examens) et rigoureuse car la musique est une discipline qui demande rigueur et répétition.

Le déroulement des cours se construit en fonction du constat des acquis et envies de l'élève puis évolue dans un souci d'efficacité et de bienveillance, dans le partage et la convivialité.

L'objectif étant de prendre du plaisir avant tout.

ADMISSION

Les élèves sont accueillis à partir de 6 ans et sans limite d'âge, en fonction des places disponibles. Les enfants sont toutefois prioritaires ?

Il y a la possibilité de faire un cours d'essai.

L'inscription se fait en début d'année scolaire, elle n'est définitive qu'à la réception de la totalité du règlement (Tarif annuel de l'activité + Adhésion à l'Association).

ENGAGEMENTS

L'élève doit disposer d'un instrument personnel (clavier) pour travailler chez lui.

Pour les débutants : possibilité de prêt d'un instrument par l'Association dans la limite de son parc instrumental pendant le 1^{er} trimestre.

Les élèves doivent être assidus et ponctuels dans la fréquentation des cours.

Les élèves sont tenus d'apporter les partitions à chaque leçon.

Il est préférable de jouer et répéter régulièrement à la maison, l'activité demande idéalement un travail quotidien et un engagement pour l'année.

Pour les enfants et adolescents, les parents sont le public n°1, même sans connaissances particulières en musique, les parents sont là pour aider, encourager et soutenir leurs enfants dans leur travail personnel à la maison et lors des représentations publiques.

L'activité est conçue dans un but essentiellement pédagogique, elle comprend une audition de fin d'année dans le cadre de la fête du COT en juin qui fait partie intégrante du parcours de l'élève. Les élèves sont tenus d'apporter leur concours à cette représentation publique dans la mesure du possible.

L'écoute de musique diverses et variées et la fréquentation des salles de concerts sont importantes. Les musiciens professionnels de la scène sont les meilleurs exemples pour motiver les élèves.

Le professeur est disponible pour discuter avec les familles sur le créneau horaire de votre enfant ou bien par téléphone, par mail ou sur rendez-vous.

EVALUATIONS

Les familles sont informées régulièrement de la progression de leur enfant par le professeur. Il n'y a pas d'examen. L'audition de fin d'année rend compte du travail effectué durant l'année.

Pour ceux qui le souhaitent : il y a la possibilité de participer aux concours régionaux et nationaux, le répertoire à travailler et les dates des épreuves sont communiqués par le professeur.

ABSENCES

En cas d'absence du professeur, celui-ci en informe les parents d'élèves et le bureau. Le cours manqué sera reporté à une date ultérieure en accord avec les familles et le bureau selon la disponibilité de la salle.

En cas d'absence d'un élève les parents de l'élève mineur ou l'élève majeur doivent prévenir le professeur. L'absence d'un élève de son fait ne donne pas lieu à un remplacement de cours ni à un remboursement. Le professeur peut toutefois proposer un rattrapage du cours sur un créneau d'un autre élève absent, dans la mesure du possible.

RESPONSABILITES

Les parents doivent impérativement vérifier que le professeur est présent avant chaque cours et confier personnellement leurs enfants au professeur responsable.

Les enfants ne sont sous la responsabilité de l'association qu'à partir du moment où ils sont dans la salle avec le professeur pendant leurs cours.

Les parents sont tenus de se présenter 5 minutes avant la fin des cours afin de récupérer leurs enfants dans les meilleures conditions.

Si les parents ne viennent pas récupérer personnellement leur enfant, ils sont tenus d'informer le professeur de l'identité de la personne qui les remplace.

Les parents qui autorisent leur enfant à sortir seul doivent en informer le professeur et le bureau.

Le professeur s'engage à ne pas faire sortir les enfants avant la fin du cours.

PRESTATIONS PUBLIQUES / DROIT A L'IMAGE

Les parents sont informés des dates, lieux et organisation des différentes prestations publiques proposées pendant l'année pour lesquelles sont sollicités les élèves.

Ces manifestations pouvant donner lieu à publication sur le site internet de l'association ou articles de presse, il est demandé aux responsables légaux des membres et aux membres majeurs de signer lors de l'inscription une autorisation de droit à l'image.

AUTRE DISPOSITION

Tout cas non prévus par le règlement intérieur sera traité par l'organe décisionnaire de l'association, soit le bureau.

CLUB OMNISPORT DE TANNERON

PROTCOLE SANITAIRE COURS DE PIANO

PREALABLE

Les parents s'engagent à ne pas mettre leurs enfants au cours de piano en cas de fièvre ou en cas d'apparition de symptômes évoquant le Covid 19 (toux, courbatures, frisson, sueur, difficultés à respirer, perte du goût ou de l'odorat, diarrhée) chez l'élève ou dans sa famille.

Le professeur s'applique les même règles.

Rôle des parents dans le respect des gestes barrières (explications, fournitures de mouchoirs en papier, utilisation des poubelles...)

LE MAINTIEN DE LA DISTANCIATION PHYSIQUE

La règle de distanciation physique, dont le principe est le respect d'une distance minimale d'un mètre entre chaque personne doit être respectée dans tous les contextes et tous les espaces (arrivée et abords de la maison des associations, escaliers, paliers, couloirs, salle de cours).

Le professeur utilisera un 2^{ème} clavier, pour la recherche de doigté, exemple rythmique, écoute...

Venir avec ses partitions et son propre crayon ou stylo pour les annotations sur les partitions qui seront faites directement par l'élève.

Sur demande les nouvelles partitions pourront vous être envoyées par mail la veille à imprimer et apporter au cours par vos soins afin d'éviter les manipulations.

APPLICATION DES GESTES BARRIERES

Application des gestes barrières en permanence, partout et par tout le monde.

Le port du masque

Obligatoire pour tous les enfants au dessus de 11 ans et tous les adultes.

Pour les enfants plus jeunes, il est conseillé s'ils sont en mesure de le porter dans des conditions satisfaisantes. Laisser au bon jugement des parents.

Il appartiendra aux parents de fournir des masques à leurs enfants.

Le lavage des mains

Une solution hydro-alcoolique sera à disposition pour un lavage des mains

- à l'arrivée au cours
- à la fin du cours

Ventilation de la salle de cours

Aération entre chaque cours.

LIMITATION AU MAXIMUM DU BRASSAGE DES PERSONNES

La circulation dans le bâtiment devra être limitée au strict nécessaire.

La salle d'attente sera supprimée ? les parents sont invités à attendre à l'extérieur des locaux ou dans les véhicules ?. Laisser les portes ouvertes ? (hormis la salle de cours)

Les sanitaires sont à utiliser qu'en cas d'extrême urgence.

Les parents portant un masque sont autorisés à emmener et venir récupérer leur enfant devant la salle de cours.

Ne pas frapper, patienter, important de ne pas toucher les poignées, ouverture de la porte par le professeur ?.

Eviter tout vêtement et matériel inutiles.

NETTOYAGE ET DESINFECTION DES LOCAUX ET MATERIELS

Nettoyage approfondi comprenant une désinfection des locaux et du matériel sera réalisé par l'Association.

Désinfection du clavier élève après chaque utilisateur avec des lingettes désinfectantes, roues de réglage tabouret, pupitre.

Avant et après la séance : désinfection avec lingette des surfaces et objets contacts, poignées de portes et fenêtres, interrupteurs.

Le présent protocole sera réévalué et réactualisé au vu de l'avancement de notre compréhension du risque et des communications des pouvoirs publics.

Dans le cas extrême, un suivi pédagogique à distance sera proposé par visioconférence.